



LE PETIT VÉLO VEAUCHOIS

Un guide conçu par les élus
du Conseil Municipal Junior
Mai 2023

veauce.fr  



SOMMAIRE

I. Edito

II. Le petit vélo

III. Bien s'équiper avant de partir

IV. À bicyclette

V. À la découverte de la Ville

VI. Le vélo écolo

VII. Et pour finir

Infos pratiques

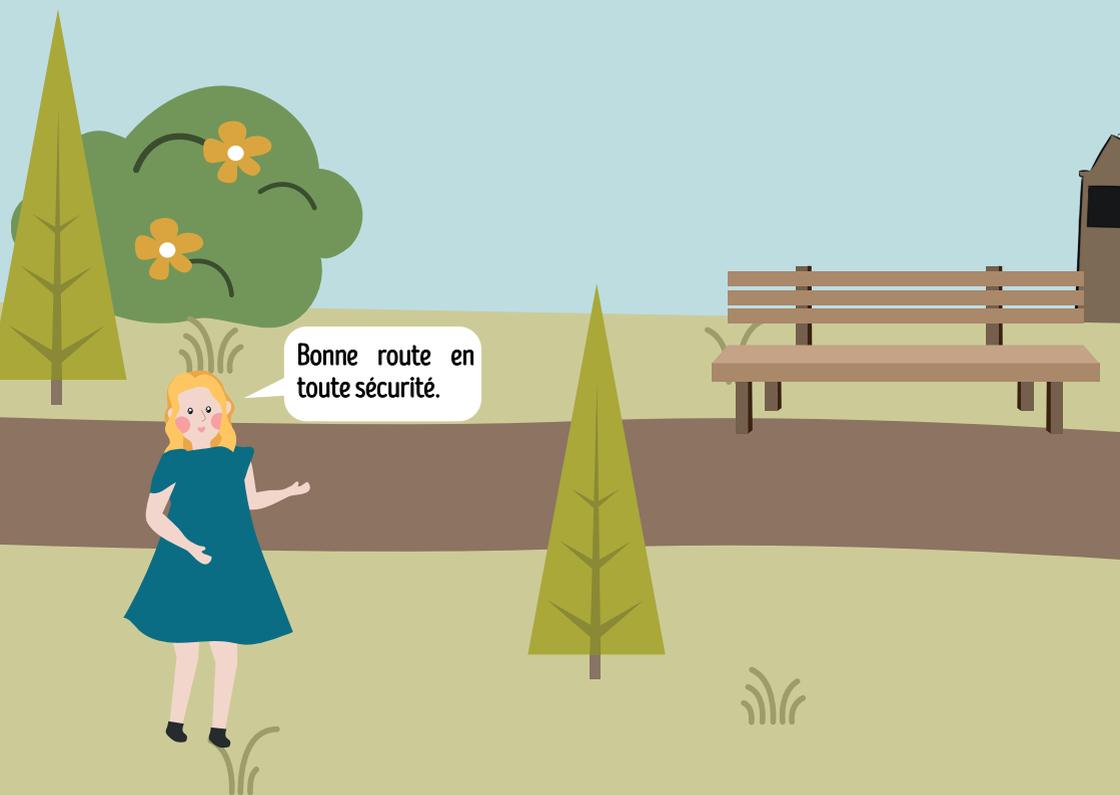


I. EDITO

**Le petit vélo veauchois est une réalisation
des élus du Conseil municipal junior 2022-2023 de Veauche.**

L'objectif est d'apporter des conseils pratiques, de rappeler les règles de circulation et de signalisation d'informer sur la réglementation... et ainsi rouler à vélo en toute sécurité, dans la Ville de Veauche.

Entre leur élection au mois d'octobre 2022 et le printemps 2023, les élus ont travaillé à la conception de ce guide, et ce sont eux qui en parlent le mieux :



«J'ai décidé de faire ce guide pour aider la ville et éviter les soucis»

Louise

«J'ai fait ce guide pour la ville, la sécurité et aussi pour les enfants»

Alban

« J'ai choisi le guide à vélo, car c'est un sujet où je me retrouve. Depuis toute petite j'aime faire du vélo. Il faudrait que les gens prennent plus l'habitude de rouler en vélo qu'en voiture, pour le bien-être de la planète »

Juliette

« J'ai choisi cette commission car j'adore le vélo et je voulais simplifier l'ancien carnet routier »

Liam

«Je voulais participer à cette commission car je voulais plus de sécurité et éviter que les gens roulent mal sur la route»

Agathe

«Je l'ai fait car la Ville en a besoin».

Timéo

« J'ai participé à cette commission afin de bien connaître le code de la route à vélo »

Soline

«Je l'ai fait pour la sécurité à vélo»

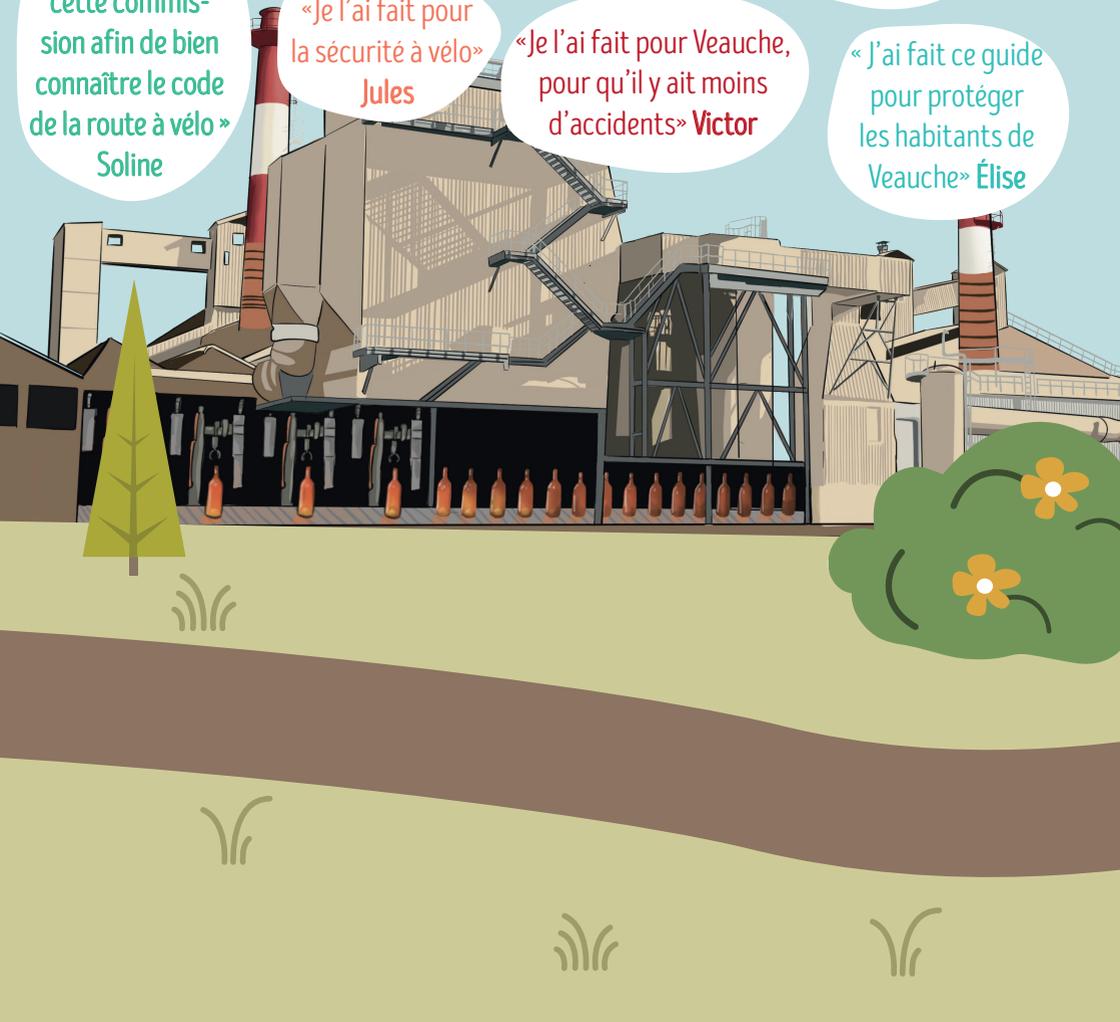
Jules

«Je l'ai fait pour Veauche, pour qu'il y ait moins d'accidents»

Victor

« J'ai fait ce guide pour protéger les habitants de Veauche »

Élise



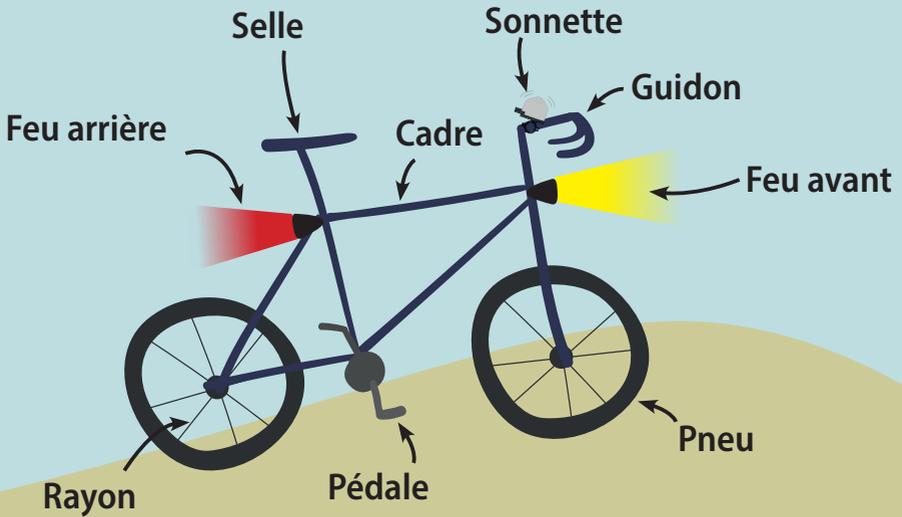
II. LE PETIT VÉLO

1. **LE CADRE** : C'est l'élément principal du vélo, qui relie toutes les autres pièces entre elles. Le cadre peut être en acier, en aluminium, en carbone ou en titane.
2. **LES ROUES** : Elles sont composées d'une jante, de rayons, d'un moyeu et d'un pneu. Elles peuvent être de différentes tailles, avec des pneus plus ou moins larges en fonction du type de pratique.
3. **LE SYSTÈME DE TRANSMISSION** : Il est composé d'un pédalier, de plateaux, d'une chaîne, d'une cassette et d'un dérailleur. Ce système permet de transmettre la puissance de pédalage à la roue arrière.
4. **LE SYSTÈME DE FREINAGE** : Les freins permettent de ralentir ou d'arrêter le vélo. Il existe plusieurs types de freins : les freins à patins, les freins à disques hydrauliques ou mécaniques.
5. **LE GUIDON** : Le guidon permet de diriger le vélo. Il peut être de différents types : plat, courbé ou en forme de corne de vache, en fonction de la pratique.
6. **LA SELLE** : Elle peut être de différents types : large, étroite, avec ou sans rembourrage.
7. **LES PÉDALES** : Elles permettent au cycliste de transmettre la puissance de ses jambes au système de transmission.

+ Le saviez-vous :

Il existe différents type de vélo :

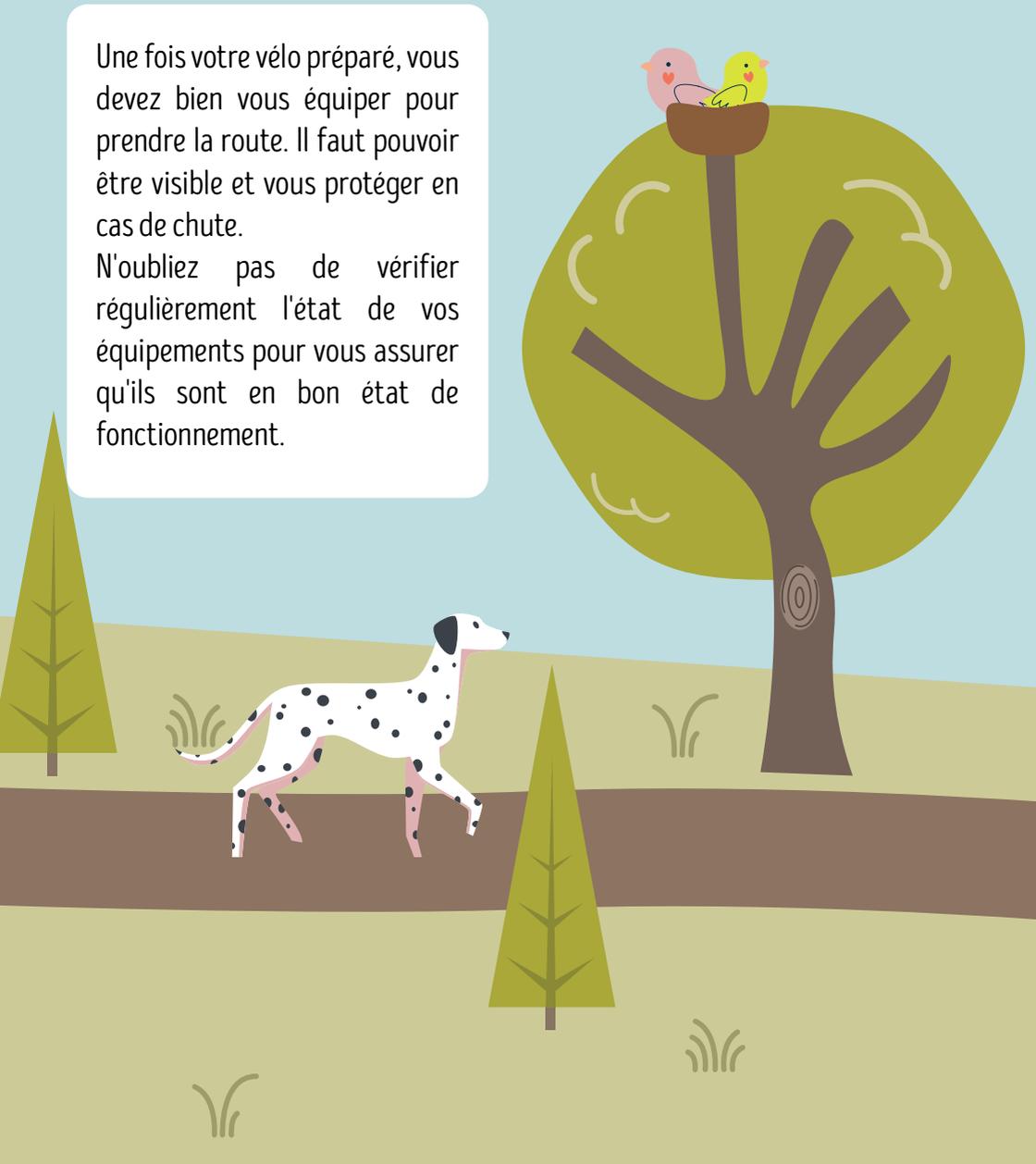
- La draisienne
- Le vélo de route
- Le vélo électrique
- Le vélo Tout Chemin (VTC)
- Le vélo Tout Terrain (VTT)
- Le Tandem



III. BIEN S'ÉQUIPER AVANT DE PARTIR

Une fois votre vélo préparé, vous devez bien vous équiper pour prendre la route. Il faut pouvoir être visible et vous protéger en cas de chute.

N'oubliez pas de vérifier régulièrement l'état de vos équipements pour vous assurer qu'ils sont en bon état de fonctionnement.





Le casque

Il est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans, qu'ils soient passager au conducteur.

Le casque doit être homologué (marquage » CE«) et être attaché. S'il n'est plus obligatoire à partir de 12 ans, il est fortement recommandé.



L'éclairage

- Tout vélo doit être équipé des éclairages suivants :
- Un ou plusieurs catadioptrés arrière de couleur rouge
- Catadioptrés oranges visibles de côté ou pneus munis de dispositifs rétro réfléchissants homologués.
- Catadioptrés blancs visibles de l'avant
- Catadioptrés de couleur orangée sur les pédales



La sonnette

Tout vélo doit être équipé d'un appareil avertisseur. Le son doit pouvoir être entendu au moins à 50 mètres.

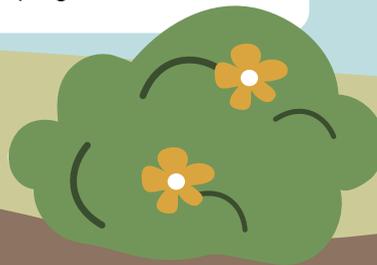


Le gilet de visibilité

pour circuler, lorsque la visibilité est insuffisante, les conducteurs et passagers d'un vélo doivent porter un gilet de haute visibilité homologué (marquage »CE«).

+ Le saviez-vous :

Le Bicycode est un système de marquage de vélo par un identifiant unique par vélo enregistré dans un fichier national sur www.bicycode.org



IV. À BICYCLETTE

Les principaux panneaux de signalisation



Interdiction



Danger



Indication



Obligation



Stop = arrêt
OBLIGATOIRE



Sens interdit :
Interdiction de
circuler dans ce sens



Le passage piéton est une partie de la route aménagée afin de permettre aux piétons de circuler et de traverser la chaussée en sécurité.

Tout conducteur est tenu de céder le passage en s'arrêtant, au piéton engagé dans la traversée ou manifestant clairement l'intention de le faire.



Annonce la proximité d'un passage à niveau muni d'une barrière et gardé à une distance de 150 m en campagne et 50 m en agglomération

Respectez le code
de la route



+ Le saviez-vous :

Le SAS cycliste est un espace réservé aux cyclistes. Il est placé juste avant le feu tricolore et est délimité pour une ligne pointillée en amont de laquelle les véhicules motorisés doivent s'arrêter.



Feu tricolore rouge :
Interdiction absolue de franchir la ligne



Feu tricolore orange :
Les conducteurs ont l'interdiction de franchir la ligne. Le franchissement est toléré si le conducteur estime ne pas être en mesure de s'arrêter à temps.

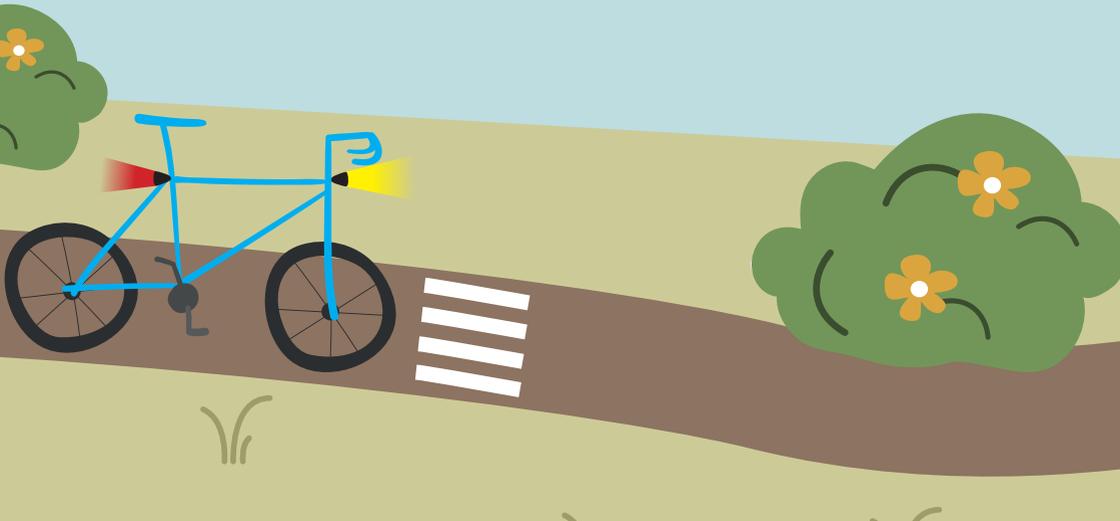


Indique l'obligation de céder le passage à l'intersection aux usagers venant de la droite et de la gauche sans avoir à marquer obligatoirement l'arrêt.

Définition :

Le passage piéton est une partie de la route aménagée afin de permettre aux piétons de circuler et de traverser la chaussée en sécurité.

Tout conducteur est tenu de céder le passage, en s'arrêtant, au piéton engagé dans la traversée ou manifestant clairement l'intention de le faire.



LES PANNEAUX DE SIGNALISATION CONCERNANT LES VÉLOS



Accès interdit aux cycles



Début d'une voie verte réservée aux piétons, aux cavaliers et aux véhicules non motorisés.



Début de bande ou piste cyclable conseillée et réservée aux cycles



Fin d'une voie verte : réservée aux cavaliers et aux véhicules non motorisés.



Fin de bande ou piste cyclable conseillée et réservée aux cycles



Double-sens cyclable : voie à double-sens pour les cycles et à sens unique pour les autres véhicules.



Début de piste ou bande obligatoire pour les cycles



Autorise un cycliste à franchir la ligne d'arrêt du feu rouge pour aller dans une direction indiquée par les flèches à la condition de ne pas gêner les usagers avant le feu vert.



Fin de piste ou bande obligatoire pour les cycles



Zone de rencontre : priorité aux piétons double sens cyclable.

+ Le saviez-vous :

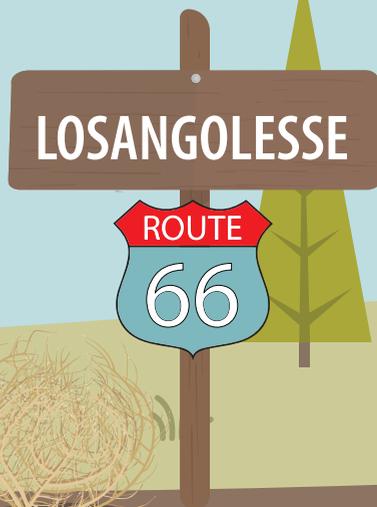
Le non-respect de la priorité aux piétons est sanctionnable par une amende de 135 euros et un retrait de 6 points sur le permis.

V. À LA DÉCOUVERTE DE LA VILLE

+ Le saviez-vous :

Quand il n'y a qu'une seule piste cyclable sur la route, elle peut-être empruntée dans les deux sens de circulation.

Et c'est parti pour circuler dans la Ville de Veauche...





LÉGENDE



PARKINGS
À VÉLOS



CIRCUITS
VÉLO



RUCHES



NICHOIRS
À MÉSANGES



HÔTELS
À INSECTES

VI. LE VÉLO ÉCOLO

LES BONNES RAISONS DE FAIRE DU VÉLO

Le vélo est un moyen de transport écologique et économique

- **Pas d'émissions de CO²:** Contrairement aux voitures et aux motos qui émettent des gaz à effet de serre lors de leur utilisation, le vélo ne produit aucune émission de CO².
- **Pas de pollution de l'air:** En utilisant un vélo, vous ne contribuez pas à la pollution de l'air en émettant des polluants atmosphériques tels que les oxydes d'azote et les particules fines.
- **Pas de bruit:** Le vélo est un moyen de transport silencieux qui ne contribue pas à la pollution sonore.
- **Pas de consommation d'énergie:** Le vélo ne nécessite pas de carburant, ce qui signifie que vous n'avez pas besoin de consommer de l'énergie pour vous déplacer.
- **Pas de congestion routière:** Les vélos sont plus rapides que les voitures dans les zones congestionnées, ce qui signifie que vous pouvez arriver plus rapidement à votre destination, sans perdre de temps dans les bouchons.
- **Amélioration de la santé:** Le vélo est également excellent pour votre santé. En pédalant, vous augmentez votre activité physique, améliorez votre santé cardiovasculaire et réduisez le risque de maladies chroniques telles que le diabète et l'obésité.



En route!



ET POUR FINIR... INFOS PRATIQUES

POUR RÉPARER VOTRE VÉLO À VEAUCHE ET AUX ALENTOURS :

Végétal Plus

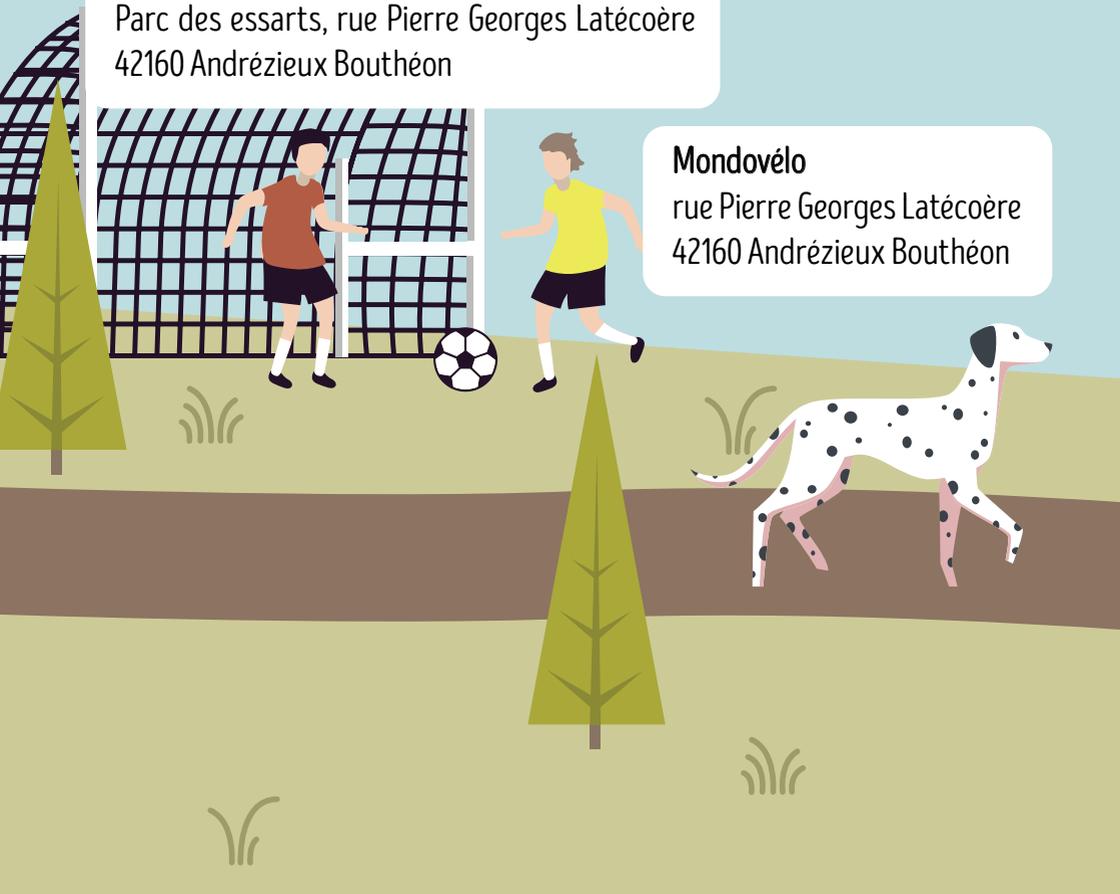
1 avenue de la libération 42340 Veauce
<http://vegetalplus.free.fr>

Velo s mag

Parc des essarts, rue Pierre Georges Latécoère
42160 Andrézieux Bouthéon

Mondovélo

rue Pierre Georges Latécoère
42160 Andrézieux Bouthéon



Association ocivelo

<https://ocivelo.fr>

Vélo en quartier association

Les sites internet utiles :

www.bicycode.org : marquage et enregistrement des vélos

actuvelo.fr : le portail d'actualités sur le vélo

www.fub.fr : conseils pratiques pour choisir et accessoriser son vélo.

Dossiers à lire : aménagements, sécurité routière, stationnement ; et une mine d'informations : Actualités, calendriers d'évènements, offres d'emplois...

materiel-velo.com : pour s'équiper comme les pros!



LES NUMÉROS UTILES

Police municipale : 04 77 89 02 35

Police Secours : 17

Samu: 15

Pompiers : 18

Urgences : 112